

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 7 de l'ESHM – Consignes de navigabilité

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le
commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que les renseignements sur les consignes de navigabilité et les rapports d'incident soient communiqués rapidement aux travailleurs et aux passagers à l'aide d'avis affichés sur le site Web du ou des exploitants d'hélicoptères, afin que ceux qui souhaitent obtenir les renseignements puissent y avoir accès. Les bulletins de service d'alerte ne sont pas inclus dans cette recommandation, car ils sont habituellement liés à l'entretien. Le protocole actuel, y compris les détails sur les renseignements à afficher, doit être organisé par l'organisme de réglementation en collaboration avec les exploitants pétroliers, les exploitants d'hélicoptères et les représentants des travailleurs.

Nous demandons que les exploitants mobilisent l'exploitant d'hélicoptère, Cougar, à élaborer une pratique exemplaire à ce sujet. L'équipe de l'aviation de l'ESHM, qui, aux fins de la présente recommandation, comprend un représentant de Transports Canada, examine l'acceptabilité et surveille la conformité par l'entremise d'un examen régulier de la diffusion de renseignements.

Nous demandons par la présente aux exploitants d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail à l'équipement de l'aviation de l'ESHM d'ici le 31 janvier 2011. Nous leur demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant